



ORCHESTRE
PHILHARMONIQUE
DE STRASBOURG

ORCHESTRE NATIONAL

REGLEMENT DE CONCOURS

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg recrute

un trombone basse

Concours le jeudi 30 avril 2026

Début des épreuves à 9h30 (tirage au sort de l'ordre de passage).

Toutes les épreuves ont lieu à Strasbourg, Palais de la musique et des Congrès, salle de répétition de l'Orchestre. Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.

Inscriptions sur www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « orchestre », puis « concours et recrutements » le lundi 20 avril 2026 au plus tard.

EPREUVES

1^{er} tour :

- **LEBEDEV**, Concerto n°1 pour trombone basse (avec piano)
- **ROSSINI**, Guillaume Tell
- **WAGNER** : Chevauchée des Valkyries

2^{ème} tour :

- **BOZZA**, New Orleans (avec piano)

3^{ème} tour :

- **BERG**, Wozzeck
- **BRUCKNER**, Symphonie n°7
- **DELIBES**, Coppelia
- **FRANCK** : Symphonie en ré
- **HAYDN**, La création
- **MAHLER**, Symphonie n°2
- **RESPIGHI** : Les fontaines de Rome
- **SCHUMANN** : Symphonie n°3
- **STRAUSS** : Till l'Espiègle
- **STRAUSS** : Une vie de héros
- **WAGNER** : Lohengrin
- **WAGNER** : L'Or du Rhin (à jouer au trombone basse)

- **Tous les traits d'orchestre sont téléchargeables sur notre site internet
www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « concours et recrutements »**

Un-e accompagnateur-trice officiel-le sera à la disposition des candidats.

Les répétitions (gratuites) ont lieu la veille du concours. Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter la régie de l'Orchestre par mail le lundi 27 avril 2026 au plus tard à l'adresse suivante : OrchestrePhilharmoniqueConcours@strasbourg.eu

CONDITIONS D'EXERCICE

Prise de fonction : à déterminer d'un commun accord

Obligations contractuelles : 30 services/mois

Rémunération : En référence à la grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre, la rémunération brute mensuelle s'établit à 3 778,32 € ou 3 837,56 €, décomposés comme suit :

- Traitement mensuel brut : 3 170,27 € (indice majoré 644) ou 3 224,42 € (indice majoré 655). Le classement indiciaire dépend de l'expérience professionnelle et artistique.
- Indemnité de résidence : 1 % du traitement mensuel brut/mois
- Régime indemnitaire en trois volets :
 - Part 1 incluant l'indemnité vestimentaire : 219,05 €/mois
 - Part 2 pour usure et entretien des instruments : 90,47 €/mois
 - Part 3 : 1/12^e du (traitement mensuel brut + indemnité de résidence) /mois

Compléments de rémunération :

- Forfait audiovisuel : 1 827 €/an
- Avance sur redevance : 160 €/an
- Participation aux frais de transport et forfait mobilité durable (le cas échéant)
- Supplément familial de traitement (le cas échéant)
- Participation possible de l'Orchestre à la couverture mutuelle et à la prévoyance

Avantages :

- Prestations d'action sociale proposées par le CNAS
- Tarifs préférentiels pour certains établissements culturels et sportifs